

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1312

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 35**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre IV du titre III :

« Mieux contrôler les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parler de « favoriser l'intermodalité entre le train et l'avion quand certaines villes moyennes n'ont ni de ligne ferroviaire à grande vitesse ni de liaisons aériennes les reliant à Paris est une vaste plaisanterie. La rédaction proposée correspond davantage à la réalité.